

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

**« Préfiguration d'un SCOT rural :
accompagnement du Pays Midi-Quercy vers
l'élaboration d'un Schéma de Cohérence
Territoriale »**

**VISITES SUR SITE ET ECHANGES AUTOUR DU PROJET
DE SCOT**

21 JUIN 2012

Quelques éléments de diagnostic

Exemples

Quelques éléments de diagnostic



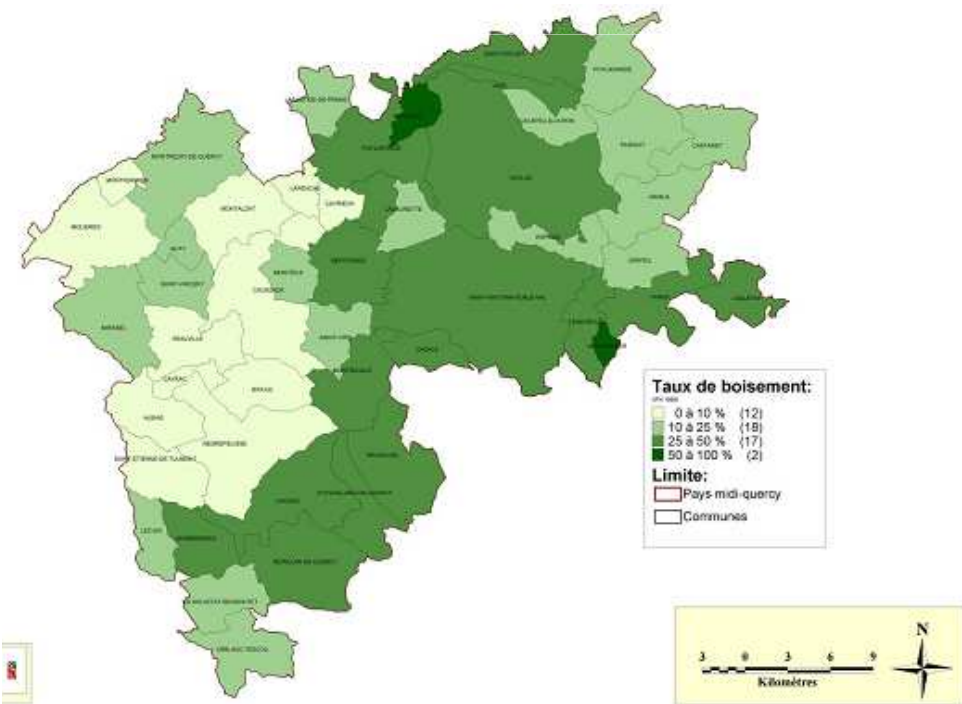
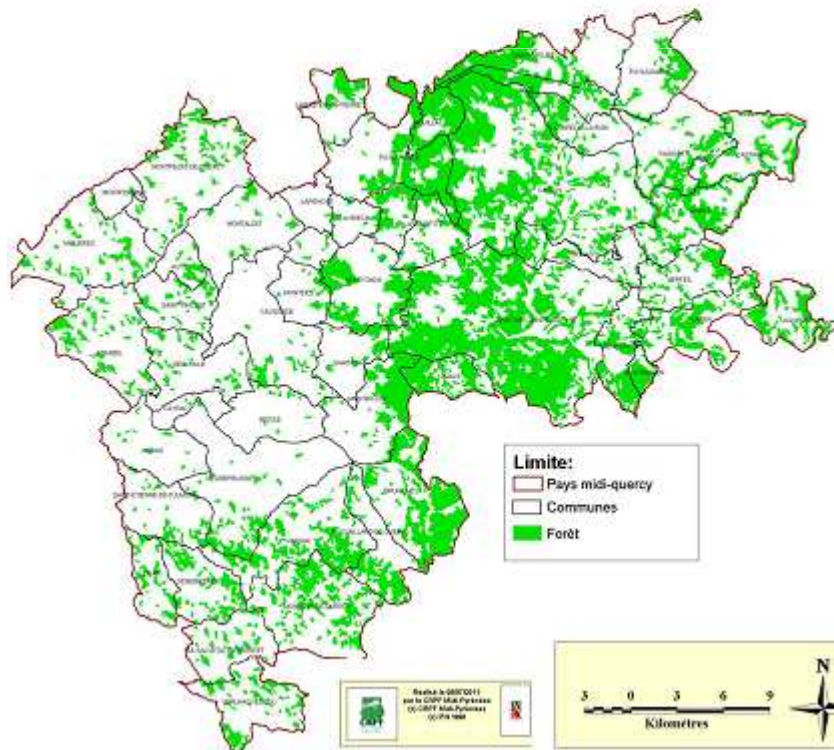
Quelques éléments de diagnostic

❑ L'espace forestier est très important sur le territoire du Pays Midi-Quercy :

- ✓ Sa superficie est de 27 639 hectares.
- ✓ Il représente 23% du pays (un taux de boisement légèrement inférieur à la moyenne nationale, 29,4 %).

❑ Deux secteurs apparaissent comme très boisés :

- ✓ Le Sud Est et le centre du Pays
- ✓ Dans ces deux secteurs, le taux de boisement peut atteindre les 50 % du territoire communal.



❑ Enjeux climatique et énergétique amorcent un intérêt pour la valorisation forestière ?

- ✓ Prédominance des feuillus sous forme de taillis et du chêne pubescent sur Causses (22 000 ha : croissance lente et peu productif)
- ✓ Un développement sur pentes et Causses qui présentent un faible intérêt pour l'agriculture
- ✓ Une valorisation essentiellement bois de chauffage
- ✓ Un volume sur pied de 2 699 100 m³ et 95 400 m³ de production annuel : un potentiel importante en bois mobilisable
- ✓ Mais un bois difficile mobilisable
 - Une forêt privé à 92 % et morcelée (surface moyenne par propriétaire: 2,4 ha) et détenue à près de 40 % par des exploitations agricoles
- ✓ Enjeu : redynamiser la gestion et le renouvellement forestier autour de :
 - Filière bois énergie (cf. nombreux projets sur le territoire)
 - Accroître la qualité du bois (renouvellement)
 - Renforcer les fonctions environnementales (services de régulation) et sociales

Exemples d'orientations dans les SCoT



□ Un enjeu de valorisation écologique, économique et énergétique (« les 3E »):

- ✓ Le Pays Midi-Quercy: un territoire fortement boisé à mettre à contribution de façon raisonnée et durable
- ✓ La filière-bois: de nombreux emplois directs et indirects potentiel découlant d'une valorisation et intégration de l'économie-bois (recherche, développement, production)
- ✓ L'atteinte à l'objectif de réduction des GES avec la mise en place de systèmes énergétiques moins impactant pour l'environnement et la santé humaine
- ✓ Le maintien d'un cadre rural de qualité pour les habitants, notamment dans le cadre de nouvelles opérations urbaines

□ Quelle approche possible dans le Document d'Objectifs et d'Orientations d'un SCoT?

- ✓ L'identification et la protection des boisements et éléments naturels jugés comme intéressants (principalement au sein des documents d'urbanisme) induisant une réflexion préalable sur les espaces à classer pour ne pas empêcher l'utilisation de la ressource en bois
- ✓ La mise en place d'une charte forestière pour assurer au mieux la gestion de la ressource et, dans un cadre plus large, organiser la filière bois
- ✓ La réflexion sur la mise en place de système énergétique mettant à profit la filière-bois
- ✓ Le soutien et la promotion de la construction bois
- ✓ ...

➤ Le document d'urbanisme: un outil majeur pour la protection des boisements

❑ De l'identification des espaces à protéger à la protection réglementaire (EBC)

SCoT Sud Toulousain

Préserver le maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats / prescription n° 15 :

« A l'échelle communale voire intercommunale, les documents d'urbanisme doivent identifier les éléments constitutifs de leurs espaces naturels ordinaires. Il s'agit d'espaces naturels d'intérêt environnemental moins importants, non répertoriés ou identifiés par la législation et la réglementation, qui participent essentiellement au maintien des continuités écologiques en assurant des liaisons entre les espaces naturels remarquables ou de grande qualité. [...]

Des mesures de protection et de mise en valeur sont définies par les documents d'urbanisme, en fonction de l'importance de leurs enjeux environnementaux et paysagers. »

Préserver le maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats / prescription n° 13 :

« En ce qui concerne les « corridors verts », les documents d'urbanisme veillent à la préservation des bois, alignements d'arbres, haies, fosses ruraux, mares, ou bosquets qui contribuent à leur maintien et cherchent à diminuer progressivement l'impact des obstacles à ces continuités (infrastructures). »

Préserver le maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats / prescription n° 11 :

« Le SCOT localise et protège fortement les espaces naturels remarquables de son territoire, dits « intangibles » ayant une vocation stricte à rester non urbanisés. Les modalités de protection des espaces naturels remarquables sont précisées dans les documents d'urbanisme [...]

En ce qui concerne les grands boisements, les modalités de protection peuvent être différenciées en fonction de leur valeur écologique et des choix de production. Ainsi, leur classement en espaces boisés classés (EBC) est envisageable mais non systématique. Par contre, la préservation d'un boisement peut nécessiter une protection élargie de ses lisières. »

➤ Quels outils et quels acteurs à mobiliser pour une gestion de la ressource bois?

□ La mise en place d'une charte forestière

SCoT du Trégor

Accélérer le développement des activités de foresterie :

« Le SCoT prescrit :

Pour atteindre tous les objectifs énoncés, une Charte forestière et bocagère sera élaborée avec les propriétaires et les partenaires compétents, notamment le Département et la Région. Elle aura pour rôle de définir les rôles de chacun, les objectifs à atteindre et moyens à mobiliser, de participer à la mise en cohérence avec les autres initiatives régionales. »

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Préserver l'espace agricole – les boisements :

« La valorisation de la gestion forestière, la préservation de la biodiversité et le développement des relations forêt-territoire seront réalisés dans le cadre de la charte forestière de territoire du département de l'Isère. Cette charte permettra de mettre en place différentes actions :

- Mobilisation d'outils fonciers (principal obstacle au développement économique de la forêt privée).
- Mise en place de plans de gestion.
- Développement de la filière énergétique des sous-produits forestiers.
- Aménagements récréatifs et balisage des sentiers,... »

➤ Comment favoriser l'implantation de la filière-bois au sein du territoire?

❑ Faciliter l'implantation des équipements nécessaires à l'exploitation forestière

SCoT Pays de Gex

Préserver les espaces agricoles pour pérenniser l'activité agricole :

« Le SCOT fixe que toute urbanisation nouvelle est proscrite dans ces espaces (espaces agricoles existants ou à vocation affirmée) à l'exception des bâtiments liés au fonctionnement d'une filière bois. »

Localiser les équipements et les services en fonction de l'armature territoriale :

« Le SCOT définit que les équipements structurants à l'échelle de son territoire seront implantés de façon unique dans les pôles urbains ou dans les lieux correspondant à la spécificité de l'équipement. Il s'agit notamment : [...]

- des plateformes de stockage bois-énergie »

❑ Organiser et structurer la filière

SCoT du Trégor

Structurer la filière-bois énergie :

« L'organisation de la filière-bois-énergie sur le territoire constitue un des objectifs important pour la bonne gestion des milieux naturels, notamment boisés. Mais elle doit aussi permettre de créer une énergie renouvelable locale à partir de la biomasse. »

SCoT du Pays de Lorient

Améliorer la gestion des espaces naturels / prescription :

« Pour une valorisation économique des bois et forêts, les communes doivent définir les orientations de gestion de ces espaces permettant le développement coordonné d'une filière bois-énergie sur le territoire. »

➤ Comment favoriser l'utilisation du bois en tant qu'énergie et matériau de construction?

❑ De la simple étude de faisabilité...

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

L'énergie - Objectif 3 : Développer l'utilisation des ressources locales :

« Conformément à l'article L.123-1 14° du Code de l'Urbanisme, le recours aux énergies renouvelables sera recommandé pour les équipements publics neufs. Pour cela, une étude énergétique comparative intégrant l'usage des énergies renouvelables sera réalisée pour tout investissement supérieur à 500 000 euros.

Dans les zones d'urbanisation dense (50 maisons à l'hectare minimum), où des réseaux de chaleur sont envisageables, l'implantation d'une chaufferie collective bois (et son système d'alimentation) sera intégrée à la réflexion sur l'aménagement du quartier.

Les communes devront systématiquement être accompagnées dans l'élaboration des PLU par un volet maîtrise de l'énergie. »

❑ ... à la prescription

SCoT du Trégor

Accélérer le développement des activités de foresterie :

« Le SCoT prescrit [...] que les collectivités locales participeront au développement des débouchés, notamment en généralisant les chaufferies-bois dans les équipements où cela est possible, et en valorisant ce matériau dans leurs projets de bâtiments et d'aménagement urbain. »

PAYS MIDI-QUERCY: 120 km², 45 580 habitants, 49 communes

- **SCoT du Pays de Gex:** 440 km², 62 000 habitants, 27 communes
 - approbation en juillet 2007
- **SCoT du Trégor:** 79 000 habitants, 44 communes
 - document arrêté en novembre 2011, enquête publique en cours
- **SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné:** 570 km², 79 000 habitants, 46 communes
 - document en cours d'élaboration
- **SCoT Sud Toulousain:** 1291 km², 83 000 habitants, 99 communes
 - document arrêté en octobre 2011
- **SCoT du Pays de Lorient:** 591 km², 201 000 habitants, 24 communes
 - approbation en décembre 2006